



Clause abusive contrat de vente

Par Louveteau

Bonjour,
Certains éleveurs canins mettent dans leur contrat de vente des clauses de non reproduction ou de stérilisation afin d'éviter toute concurrence. Peuvent-elles être considérées comme abusives ?
Merci de votre réponse

Par jury34

Bonjour,

Ce sont des clauses abusives. Soit ils vendent le chien stérilisé (ce qui fait alors baisser le prix), soit l'acheteur ne peut qu'être libre de ce qu'il fait de son chien.

Je reste à votre disposition.

Cordialement